

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.01.2023	14h15	23.311	DDTE
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Stéphanie Skartsounis

Titre : Révision du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) : agenda et mesures durant la phase transitoire

Contenu :

Fin 2021, le Conseil d'État achevait la consultation de la révision du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.), dans lequel il prévoit d'adapter les règles de stationnement.

Dans la mesure où son entrée en vigueur est envisagée début 2024, durant l'actuelle phase transitoire, de quel levier le Conseil d'État dispose-t-il pour freiner la construction de places de stationnement, comme le fait d'obliger les communes à octroyer le minimum des besoins limites de stationnement selon le RELConstr. actuel ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Stéphanie Skartsounis

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Céline Barrelet	Marc Fatton	Brigitte Neuhaus
Émile Blant	Barbara Blanc	Diane Skartsounis
Patrick Erard		